

Championnat de France Individuel Féminin 2015

Version du 07/05/2015
Page 1 / 3

Art. 1 – Organisation.

- A. Le championnat de France Féminin se déroule scratch.
- B. Il est organisé en 2 phases :
 - ✓ Une première phase au niveau inter-régional les 10 et/ou 11 octobre 2015.
 - ✓ Une phase nationale les 5 & 6 Décembre 2015 à **ORLÉANS**.
 - ✓ La première phase est qualificative pour la phase nationale à laquelle on peut également accéder directement grâce à son classement au Challenge René FERRIE (art 5B).
- C. La phase inter-régionale se déroule:
 - ✓ IR A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche Comté et Lorraine) en **LORRAINE**
 - ✓ IR B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **MIDI-PYRENEES**
 - ✓ IR C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **BRETAGNE**
 - ✓ IR D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **CENTRE VAL de LOIRE**
 - ✓ IR E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **PICARDIE**
 - ✓ IR F (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) en **PROVENCE ALPES COTE d'AZUR**
- D. Dans chacune des phases interrégionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.
- E. Dans chacune des phases interrégionale et nationale, le décalage de pistes à la fin de la première série s'effectue de la manière suivante :
 - ✓ Les pistes paires de la 1ère série se décalent vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - ✓ Les pistes impaires de la 1ère série se décalent vers la gauche de la deuxième à la dernière série.

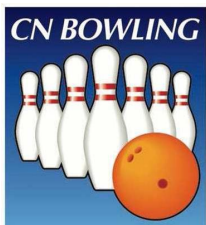
Art.2 – Participation.

Le Championnat de France Individuel Féminin est ouvert aux licenciées, de nationalité française, en règle avec la FFBSQ.

Art.3 - Engagements.

- A. Phase Inter-régionale :

Le club ou la sportive licenciée individuelle fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling si ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.



Championnat de France Individuel Féminin 2015

Version du 07/05/2015
Page 2 / 3

Les droits d'engagements sont fixés à 16 € par joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins.

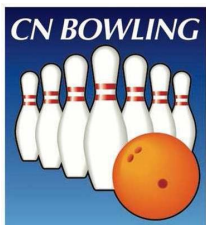
Les frais de parties sont à la charge des participants.

B. Phase Nationale :

Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.

Art.4 – Phase Interrégionale.

- A. Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue organisatrice.
- B. La ligue dont dépend le lieu choisi est responsable de l'organisation de cette phase :
 - ✓ Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
 - ✓ Elle nomme le ou les arbitres,
 - ✓ Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - ✓ Elle attribue les pistes,
 - ✓ Elle encaisse les frais de parties (3,18 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - ✓ Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
 - ✓ Elle gère les repêchages pour la phase Nationale jusqu'au 13 novembre.
- C. Les qualifications se déroulent sur 4 séries consécutives de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.
- D. Qualifiés dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 3 séries de 2 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de chaque série, comme indiqué à l'art 4C. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
 - ✓ 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participantes
 - ✓ 200% des qualifiées pour la phase nationale
 - ✓ 4 Dames
- E. Le titre de Championne Inter-régionale est attribué sur le total des 14 parties.
- F. Le nombre de qualifiées pour la phase nationale est fonction du nombre d'engagées par Interrégion ; il est communiqué par le CNB au moins 10 jours avant la date de la phase inter-régionale.
- G. Les Championnes Inter-régionales sont automatiquement qualifiées pour la phase nationale.
- H. Les joueuses déclarant forfaits pour la phase nationale sont tenues de le faire savoir à la ligue organisatrice de la phase interrégionale. Après le 13 novembre 2015, le CNB repêche dans l'ordre du classement interrégional relatif au lieu de la finale nationale (IR D).



Championnat de France Individuel Féminin 2015

Version du 07/05/2015
Page 3 / 3

Art.5 – Phase Nationale.

- A. La phase nationale réunit au total 40 joueuses : au minimum les 24 joueuses qualifiées lors de la phase interrégionale ainsi qu'au maximum les 12 joueuses directement qualifiées (art.5-B)
- B. Les 12 meilleures joueuses, de nationalité française, au classement du HIT « René FERRIE » de fin mai 2015, sans repêchage, peuvent demander à être directement qualifiées pour la phase nationale en renonçant à disputer la phase Interrégionale.
Le bulletin d'engagement téléchargeable sur le site fédéral sur lequel elles spécifient leur choix doit être retourné au CNB au plus tard le 26 juin 2015. Passée cette date, les places non pourvues sont reversées dans les quotas de qualifications inter-régionales.
- C. Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling.
- D. Déroulement de la compétition :
 - ✓ Qualifications : Chaque participant dispute 5 séries de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E.
 - ✓ Demi-Finale : Les 20 meilleures dames des qualifications sont qualifiées pour cette demi-finale. elles disputent 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes à la fin de chaque série, conformément à l'article 1 E. Les scores des qualifications sont conservés.
 - ✓ Finale : Les 10 meilleures dames sont qualifiées, au total des 18 parties précédentes, pour une finale «Round Robin» avec 20 quilles de bonification par match gagné et 10 en cas d'égalité. Les quilles des qualifications et demi-finale sont conservées.

Art.6 – Titres décernés.

A l'issue de la phase 3, le CNB décerne le titre de Championne de France.

Art.7 – Représentation nationale.

- A. Compte-tenu de la date de la compétition, la championne de France 2015 représente la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle 2016.
- B. En cas de forfait ou d'empêchement, l'athlète suivant au classement est appelée.

Art. 8 – Divers.

- A. Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B. Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.